



**Séance du 13 octobre 2025 à 19 heures 30**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Présidence :**        **Monsieur Jean BINDER**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Présentation du projet de budget 2026.
5. Rapport des commissions.
6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
  - a) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire de 48'000.- Frs pour l'arborisation du territoire communal (projet de délibération N° 318/25).
  - b) Approbation du Plan directeur cantonal 2030 (projet de résolution N° 32/25).
7. Préavis nomination nouveau chef de corps de la CP302.
8. Propositions du Conseil administratif.
9. Propositions individuelles et questions.

**Présents :**                Mmes Sophie BRICHET, Léonore COMIN, Sara GNONI,  
Christine JEANNERET, Carole MATHEZ, Christine SCHAUB et  
Audrey ZWICKY

MM. Olivier CHRISTIN, Quentin MEYLAN, Brett THEUS et  
Régis VON SIEBENTHAL.

**Conseil administratif :** Mme Anne MEYLAN, maire  
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, conseillère administrative  
M. Philippe AMSLER, conseiller administratif

**Excusée :**                Mme Morgane NUSBAUMER

**Procès-verbal :**        Mme Emmanuelle MAIA

\*\*\*\*\*

**M. J. Binder**, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025**

**M. J. Binder** passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. **Communications du bureau du Conseil municipal**

**M. J. Binder** excuse **Mme M. Nusbaumer**.

Puis il prie les Conseillers municipaux de réserver leur week-end du 13 et 14 février 2026 en vue d'organiser une sortie du Conseil municipal au carnaval de Fribourg.

**M. J. Binder** évoque la lettre de la caisse de secours des pompiers de l'arrondissement Arve et Lac, qui alerte le Conseil administratif et le Conseil municipal sur le fait qu'en cas de transfert de la compagnie au groupement du GSIS, certaines questions ne sont pas résolues concernant les caisses de pension.

**M. O. Christin** relève que selon ce courrier, seulement quatre communes avaient répondu à la lettre initiale, envoyée en juillet. La commune de Choulex avait-elle répondu ?

**Mme A. Meylan** indique qu'une recherche sera effectuée au sein de l'administration.

**M. J. Binder** annonce que la décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une participation financière de 70'000 francs pour le projet « Rendez-vous citoyens » en 2026 est entrée en force.

Puis **M. J. Binder** donne lecture de la lettre du groupe Nouvelle Entente dans son intégralité. Ce groupe politique tient à clarifier sa position suite aux réactions suscitées par la décision du Conseil municipal de ne pas signer la déclaration des villes et communes suisses adressée au Conseil fédéral concernant la situation humanitaire à Gaza. Ce refus ne doit en aucun cas être interprété comme une minimisation de la gravité et de l'horreur du conflit en cours.

« Nouvelle Entente condamne avec la plus grande fermeté toute atteinte aux populations civiles et exprime sa profonde solidarité face à la souffrance humaine à Gaza, au Soudan, au Myanmar et partout ailleurs dans le monde. Cependant, en tant que Conseillers municipaux de Choulex, nous avons été élus pour gérer les affaires communales, notamment les infrastructures, les finances, les écoles, la petite enfance, l'environnement, la culture et la vie associative. Il ne relève pas de notre mandat institutionnel de prendre position sur des questions de politique internationale. Dans le monde actuel, de très nombreux conflits et crises humanitaires bouleversent les populations innocentes. Si l'on devait se prononcer sur chacun d'entre eux, notre commune devrait se transformer en organe diplomatique, ce qui n'est ni réaliste ni conforme à nos prérogatives. Nous tenons néanmoins à préciser que nous encourageons pleinement les engagements individuels et personnels en faveur de cette cause. Comme pour toute autre action humanitaire, chacun est libre en tant que citoyenne ou citoyen d'apporter son soutien selon ses convictions et ses moyens. Suite à certaines réactions du public, nous tenons à souligner que si nous comprenons l'émotion qu'a pu susciter notre décision, l'agressivité et les attaques personnelles n'ont pas leur place dans l'échange démocratique. En tant qu'élus, nous tenons unanimement à maintenir

l'accès aux séances du Conseil municipal au public comme à l'opportunité de sa prise de parole. Cependant, celle-ci doit être empreinte de respect et de modération, et ne porter d'atteinte virulente ni à notre groupe ni à ses membres. Notre décision est guidée par le respect des compétences qui nous sont confiées par les citoyennes et les citoyens de Choulex : œuvrer pour le bien-être de la commune. Nous respectons leurs choix, tout comme nous demandons que soit respecté le nôtre. »

### 3. Communications du Conseil administratif

**Mme A. Meylan** annonce que :

- Swisscom réalise actuellement des travaux dans le village afin d'installer des arrivées pour la fibre optique. **Mme A. Meylan** a bon espoir que les privés seront raccordés l'année prochaine, conformément au calendrier.

**Mme D. Krähenbühl** indique que :

- Le 29 septembre, une séance de coordination a eu lieu avec l'OCT concernant le projet d'aménagement mode doux qui avait fait l'objet de commentaires par la commission Aménagement-Environnement. Ce projet suscitait un certain nombre d'inquiétudes, notamment liées au PLQ, car certains points de ce nouvel aménagement entraînent directement en conflit avec la couronne des arbres qui devait être préservée. L'OCT a accepté que le PLQ de la commune prime sur son projet d'aménagement. La commune et l'OCT travailleront ensemble sur la requalification de l'entrée du village, un projet qui nécessitera une coordination fine.
- La journée de l'environnement du 4 octobre s'est bien déroulée. Les participants ont eu beaucoup de plaisir à faire cette balade. **M. Louis Nusbaumer** a transmis un certain nombre de documents de Pro Natura relatifs aux jardins qui respectent la biodiversité et qu'il a oublié de transmettre aux participants. **Mme D. Krähenbühl** tient cette documentation à la disposition des intéressés.
- **Mme D. Krähenbühl** souhaite répondre aux questions posées lors de la dernière séance.
  - **Mme M. Nusbaumer** avait proposé d'organiser une séance d'information sur le projet du CERN avec Noé21. La situation ayant peu évolué depuis la présentation au centre horticole de Lullier, le Conseil administratif a décidé de ne pas donner suite dans l'immédiat à cette proposition. La question se posera à nouveau lorsque les choses évolueront.
  - La question de **Mme S. Gnoni** concernant les objectifs environnementaux et mesures d'adaptation par rapport au réchauffement climatique étant parvenue le 6 octobre dernier, le Conseil administratif préparera une réponse écrite pour la prochaine séance du Conseil municipal.

**M. P. Amsler** souhaiterait faire un petit rappel très aimable au Conseil municipal et particulièrement à son bureau au sujet du document « information, récapitulatif de quelques éléments-clés et pratiques dans le fonctionnement du Conseil municipal et des commissions » qui traite notamment des droits d'initiative, ou de l'administration communale. Ce document est utile pour les nouveaux Conseillers municipaux. Si le président du bureau a expliqué qu'il y aurait probablement le souhait d'y apporter quelques modifications, pour le Conseil administratif ce document est valable.

**M. J. Binder** répond que c'est au bureau d'en décider. Cette communication aurait pu lui être faite directement, et pas au Conseil municipal.

#### **4. Présentation du projet de budget 2026**

**M. P. Amsler** annonce que le projet de budget 2026 prévoit une perte de Fr. 157'187.- au stade de cette première présentation. Il existe des moyens de correction. Mais c'est la première fois depuis de très nombreuses années qu'un tel résultat négatif apparaît. Les charges ont légèrement diminué (4 %) par rapport au budget 2025. La diminution des revenus, soit principalement les recettes fiscales, est plus forte (7 %). **M. P. Amsler** renvoie les élus à la rubrique 91 « impôts », basée sur les projections de l'AFC qui sont communiquées trois fois par année. Le projet de budget 2026 s'appuie pour le moment sur la projection du mois d'août, sachant que la prochaine parviendra fin octobre à la commune. Le Conseil administratif espère que celle-ci sera meilleure, la diminution s'élevant actuellement à Fr. 481'507.-.

À la différence de la première lecture du budget 2025, le Conseil administratif n'a pas activé de contribution de la Fondation immobilière, afin de présenter les chiffres bruts. Les magistrats espèrent qu'il ne sera pas nécessaire de demander cette contribution, mais des contacts ont déjà été pris avec la Fondation.

**M. P. Amsler** passe en revue le projet de budget 2026 en relevant les éléments significatifs sur les charges et revenus. Les commissions auront le temps de se pencher davantage sur ces différences et de transmettre leurs remarques, observations ou propositions à la commission Finances-Économie locale qui se réunira plusieurs fois. Le budget 2026 devra être approuvé et adopté avant la fin de cette année civile. Le Conseil administratif propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la séance du 6 décembre prochain.

**M. Q. Meylan** demande si les recettes fiscales ont été prises telles quelles.

**M. P. Amsler** répond que 5 % ont été ajoutés, comme la commune en a le droit, à des fins de comparaison avec le budget 2025. Les Conseillers administratifs se sont entretenus avec l'AFC ; il en est ressorti que quelques contribuables importants n'ayant pas été définitivement taxés, ils ne sont pas inclus dans les projections fiscales. Cela permet d'espérer que les projections de l'AFC du mois d'octobre seront meilleures.

**Mme S. Gnoni** souhaiterait des éclaircissements sur le processus. Chaque commission pourrait donc apporter des propositions de modifications qui seraient débattues par le Conseil municipal ?

**M. P. Amsler** rappelle que selon **M. O. Christin**, il aurait fallu qu'une clause du règlement du Conseil municipal prévoie expressément la possibilité, pour les commissions, de demander des amendements au budget. Comme la procédure sur le budget prévoit ce passage en commissions, il faudra en tenir compte lors de la révision dudit règlement.

**M. R. Von Siebenthal** demande si c'est la première année que la commune subit une telle perte.

**Mme D. Krähenbühl** répond que l'année dernière, la commune avait déjà subi un premier impact dû au départ d'un contribuable et à d'autres mécanismes. Cette année, la commune prend ces impacts de plein fouet. **Mme D. Krähenbühl** en profite pour préciser que les magistrats ont déjà cherché des économies dans leurs dicastères respectifs, d'où certaines diminutions de charges, car la commune n'a pas les moyens de faire certaines choses.

Ou, tout au moins, la commune ne peut pas les prévoir maintenant, complète **Mme A. Meylan**. Seules les dépenses sûres peuvent être inscrites au budget.

**M. R. Von Siebenthal** voudrait savoir ce qu'il se passerait si la situation de la commune continuait sur sa lancée, ces prochaines années.

**Mme A. Meylan** indique qu'il faudra peut-être envisager de réduire certaines charges non-contraintes.

**M. P. Amsler** précise que cette question a été posée à l'AFC. Malheureusement, cette situation risque de perdurer.

**M. Q. Meylan** rappelle que la commune constitue une réserve conjoncturelle. Ce fonds devrait normalement revenir en une fois dans les comptes dans quelques années.

**Mme D. Krähenbühl** explique que la réserve conjoncturelle ne peut être utilisée pour le budget de fonctionnement. Mais elle pourra combler un éventuel déficit des comptes.

**M. P. Amsler** confirme que la commune pourrait utiliser son capital si les comptes – et non le budget – devaient s'avérer déficitaires. Le Conseil d'État et le SAFCO refusent que le budget communal dépasse les rentrées. Exceptionnellement, la commune pourrait présenter une perte dont le maximum autorisé s'élève à Fr. 55'000.- en justifiant un retour ultérieur à l'équilibre.

**M. O. Christin** relève que le déficit qui figure sur le projet de budget 2026 dépasse le maximum autorisé. La commune devra-t-elle présenter un plan financier quadriennal ?

**Mme A. Meylan** répond que la commune demandera alors une contribution à la Fondation.

**Mme C. Mathez** voudrait connaître les impacts d'une augmentation du centime additionnel.

**M. P. Amsler** indique que selon les calculs de l'AFC, le centime additionnel vaut actuellement Fr. 98'000.-. Une augmentation de 1 centime ne suffirait pas à combler le déficit. Le Conseil administratif ne voudrait pas se précipiter sur cette solution avant de planifier une réduction des charges de fonctionnement ou, éventuellement, une augmentation du centime additionnel.

**Mme D. Krähenbühl** rappelle la potentielle arrivée de nouveaux contribuables à Choulex.

**Mme C. Jeanneret** demande si l'administration a déjà une visibilité sur les comptes 2025.

Pas encore, répond **M. P. Amsler**. Car certaines dépenses arrivent en une fois en fin d'année. Néanmoins, une correction d'impôts pourrait augmenter les rentrées prévues, ce qui permettrait de présenter des demandes de crédits d'investissement supplémentaires.

**Mme S. Gnoni** souligne que les comptes 2024 présentaient au final un excédent de revenus d'environ 1,7 mio.

**M. P. Amsler** confirme que cet excédent était exceptionnel. Il faut rappeler le départ d'un gros contribuable et la votation populaire, à laquelle les communes s'étaient opposées, qui a baissé les impôts cantonaux de 10 %.

**M. O. Christin** remercie le Conseil administratif et l'administration pour l'élaboration du projet de budget 2026. Ce n'est jamais facile, surtout lorsque les

recettes fiscales baissent. Il est très content de voir que certaines charges ont été réduites afin de limiter ce déficit. Il se réjouit de travailler sur ce projet de budget, particulièrement en commission Finances-Économie locale. Concernant la réserve conjoncturelle, il s'agit simplement de fonds propres qui n'auraient de toute façon pas d'impact sur le résultat.

**M. P. Amsler** confirme que la différence figurerait dans la trésorerie, pas dans les comptes.

## 5. Rapport des commissions

### Aménagement-Environnement (AE)

**M. O. Christin** annonce que la commission s'est réunie le 22 septembre et a traité de différents sujets, dont le projet d'arborisation. Après la présentation de **M. Christian Meisser**, du bureau Viridis, la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit budgétaire (cf. point 6a) d'un montant de Fr. 48'000.-. Les commissaires se sont ensuite penchés sur la quatrième mise à jour du PDCn 2030 et l'ont préavisée favorablement à l'unanimité (cf. point 6b). Cette mise à jour traitait de deux sujets qui ne concernent pas directement la commune, à savoir la préservation et la mise en valeur du patrimoine, et les décharges. Puis la commission a fait un état des lieux des projets en cours au sein de la commune et touchant l'environnement. Elle a également préavisé la construction de trois villas mitoyennes au chemin des Gandoles 5 ; hormis une demande de construire deux containers enterrés, il n'y a pas eu d'autre remarque.

La commission s'est également réunie ce soir pour une séance élargie au Conseil municipal.

### Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations (CAN)

**Mme S. Bricet** indique que la commission ne s'est pas réunie.

### Culture-Sports-Loisirs (CSL)

**Mme L. Comin** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

### Finances-Économie locale (FE)

**M. Q. Meylan** indique que la commission s'est réunie le 6 octobre. Le procès-verbal n'ayant pas encore été validé, **M. Q. Meylan** résume les trois points qui étaient à l'ordre du jour :

- projet de délibération N° 318/25 (cf. point 6a) : le crédit budgétaire complémentaire a été préavisé à l'unanimité ;
- proposition individuelle pour le défraiement des frais de garde d'urgence pour les élus municipaux (cf. PV du 15 septembre) : ce principe a été accepté à la majorité et ce dossier renvoyé pour étude au bureau du Conseil municipal ;
- présentation de la procédure d'établissement du budget communal : ce document est à disposition sur CMNet.

### Jeunesse (J)

En l'absence de **Mme M. Nusbaumer**, **Mme D. Krähenbühl** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

### Travaux-Sécurité (TS)

**M. R. Von Siebenthal** indique que la commission ne s'est pas réunie.

Fondation immobilière

**M. J. Binder** annonce que ni le bureau ni la commission d'attribution ne se sont réunis depuis le dernier Conseil.

Groupement des Sapeurs-Pompiers Choulex-Vandœuvres

**Mme C. Schaub** indique que le groupement s'est réuni le 7 octobre. Lors de cette séance, **Mme A. Meylan** et elle-même ont rencontré les nouveaux membres de Vandœuvres, **MM. Carlos Bachmann** et **Eric Provini**, **M. Maximilien Turrettini** reste le représentant du Conseil administratif. La passation de commandement du **capitaine M. Mathieu Cugno**, qui sera soumise au vote sous le point 7, a été évoquée. Le budget 2026 a été transmis à la commune.

**Mme A. Meylan** a inscrit dans le projet de budget 2026 le chiffre qui lui a été communiqué.

**Mme C. Schaub** annonce que la présidence restera à Vandœuvres pendant deux ans et demi (**M. M. Turrettini**). Puis la présidence sera reprise par **Mme A. Meylan** pour la même durée.

Comité de pilotage entrée ouest (COPIL)

**Mme L. Comin** n'a rien de particulier à ajouter après la présentation à laquelle les élus ont assisté avant la séance du Conseil municipal.

**6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions**

a) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire de 48'000.- Frs pour l'arborisation du territoire communal (projet de délibération N° 318/25)

**M. R. Von Siebenthal** voudrait savoir où se situeront ces plantations.

**Mme D. Krähenbühl** répond que cet élément n'est pas encore totalement défini. La commune est pour le moment dans une phase de recherche de lieux. **M. C. Meisser** a été chargé d'aller à la rencontre des agriculteurs et propriétaires privés. Les élus qui connaîtraient des personnes intéressées ou qui auraient des idées d'emplacements intéressants ne doivent pas hésiter à lui remonter ces informations.

**M. J. Binder** donne lecture du projet de délibération N° 318/25 et, en l'absence de toute autre remarque ou question, procède au vote.

*Vu que la commune de Choulex est composée à 91 % de zone agricole et ne dispose que d'une couverture de seulement 3 % de zone de bois et forêts,  
vu la nécessité de renouveler l'arborisation du territoire communal et d'assurer son développement,*

*vu la présence d'espèces animales rares et menacées, telles que la Chevêche d'Athéna et la Huppe fasciée, dans la commune,*

*vu l'engagement de la commune pour des mesures de préservation de la biodiversité, en particulier celui mentionné dans le Plan directeur communal qui fixe comme objectif de maintenir et renforcer l'infrastructure écologique et la qualité du paysage notamment en élaborant une stratégie de renouvellement du patrimoine arboré avec son programme de mise en œuvre dans la fiche n° 6 – Stratégie communale « Biodiversité et Paysage », ainsi que la fiche n° 16 « Climat » dont l'objectif est d'anticiper les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé ainsi que sur la biodiversité,*

*vu l'étude réalisée en 2024 par le bureau spécialisé en projets environnementaux et pour la biodiversité,*

*vu le contrat de droit public relatif à l'exécution de la convention-programme concernant les objectifs fixés dans le domaine de la conservation de la nature signée*

en décembre 2024 avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature du canton de Genève,  
 vu l'appel d'offres et le plan financier établi en avril 2025 par le bureau spécialisé susmentionné,  
 vu la possibilité d'encourager les propriétaires de parcelles privées à appliquer également des mesures de préservation de la biodiversité,  
 vu la première série de plantations de 24 arbres et 336 arbustes sur le territoire choulésien durant l'hiver 2024-2025 qui s'est déroulée avec succès,  
 vu la deuxième série envisagée pour la plantation d'arbres et d'arbustes dans les mêmes proportions avant la fin de l'hiver 2025-2026,  
 vu la commission « Aménagement-Environnement » du 22 septembre 2025,  
 vu la commission « Finances et économie locale » du 6 octobre 2025,  
 vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
 sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal **décide par 11 voix pour et 0 abstention**

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour effectuer une nouvelle série de plantations d'arbres et arbustes sur le territoire communal, pour un montant de **48'000 francs** dans les comptes de l'exercice 2025,
2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique « Plantation d'arbres », n° 7500.00.31400.00,
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

b) Approbation du Plan directeur cantonal 2030 (projet de résolution N°32/25)

**Mme D. Krähenbühl** explique que la détermination du Conseil municipal avait échappé aux autorités, car le courrier n'était pas très clair. Le département a été informé, et le Conseil administratif présente ses excuses pour ce retard.

**M. J. Binder** donne lecture du projet de résolution N° 32/25 et, en l'absence d'autre remarque ou question, procède au vote.

*Vu la lettre du département du territoire du 5 juin 2025 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal 2030,  
 vu les observations sur l'enquête publique annexée au courrier susmentionné,  
 vu la commission « Aménagement-Environnement » du 22 septembre 2025,  
 vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,  
 vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
 sur proposition du conseil administratif,*

le conseil municipal **décide par 9 oui, 0 non et 2 abstentions**

1. De préavis favorablement le projet du schéma directeur cantonal 2030.

**7. Préavis nomination nouveau chef de corps de la CP302**

**Mme A. Meylan** indique que **M. M. Cugno** souhaite se retirer du commandement au 31 décembre 2025 après vingt ans d'intégration aux sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandœuvres, dont treize en tant que capitaine. Il avait pressenti trois candidats de qualité pour reprendre son poste, qui habitent tous soit sur Choulex, soit sur Vandœuvres. Après de nombreuses discussions avec les intéressés, son choix s'est porté sur **M. Frédéric Pradervand**. Selon les statuts du groupement, les Conseils municipaux des deux communes doivent préavis le choix du capitaine.

**Mme C. Jeanneret** demande s'il serait possible de connaître les noms des autres presentis.

**Mme A. Meylan** répond par la négative.

**M. R. Von Siebenthal** imagine que si le choix s'est porté sur **M. F. Pradervand**, c'est qu'il dispose de toutes les qualités requises.

**Mme A. Meylan** souligne que tous les trois avaient des qualités. Mais il faut aussi pouvoir assumer un tel rôle, qui réclame beaucoup de temps et d'investissement.

**Mme C. Schaub**, qui connaît depuis longtemps **M. M. Cugno**, a une confiance absolue en lui. Elle suit son choix à 100 % et est sûre qu'il a pris la bonne décision et a tenu compte de tous les paramètres. Elle ne peut qu'encourager le Conseil municipal à valider ce choix.

**Le Conseil municipal préavise favorablement à l'unanimité, par 11 voix pour et 0 abstention, la nomination de M. F. Pradervand en tant que nouveau chef de corps de la CP302.**

## **8. Propositions du Conseil administratif**

**Mme A. Meylan** indique que suite à la présentation du défibrillateur à la salle communale, l'équipe de SwissMedSolutions propose aussi des formations de trois ou quatre heures de type premiers secours (défibrillateurs, AVC, PLS, voies respiratoires, etc.) avec un tarif forfaitaire pour un maximum de 8 participants. À l'issue de cette formation, et s'ils le souhaitent, les intéressés pourront également s'inscrire sur l'application de Save a Life, afin d'être répondants. Quelques Conseillers municipaux seraient-ils intéressés par cette formation ?

**Mme S. Bricet** demande s'il ne serait pas possible de proposer d'abord cette formation à certains habitants comme des médecins ou des sapeurs-pompiers.

**Mme A. Meylan** précise que pour devenir répondant de Save a Life, il faut avoir suivi au moins un cours. Ces professionnels doivent sans doute pouvoir le faire à titre individuel.

**M. Q. Meylan** ajoute que tous les sapeurs-pompiers volontaires sont déjà formés par Save a Life. S'inscrire sur l'application relève d'un choix personnel.

**Mme C. Schaub** souligne que s'agissant d'une question de minutes, plus les répondants seront nombreux et plus il sera possible d'intervenir rapidement en cas de problème.

**Mme D. Krähenbühl** précise que le cours permet d'acquérir ou de réactualiser des notions de premiers secours. Installer l'application de Save a Life nécessite d'avoir suivi au moins un cours et de le renouveler tous les deux ans. Il s'agit de deux choses différentes.

**7 Conseillers municipaux confirment leur intérêt à participer à ce cours, de préférence un samedi matin.**

## **9. Propositions individuelles et questions**

**Mme A. Zwicky** transmettra à la Fondation immobilière la remarque de plusieurs habitants concernant le parking à vélos mis à disposition.

**Mme C. Schaub** souhaiterait revenir sur les horaires de passage à la Gouille-Noire, qui concernent plutôt les pendulaires mais ont aussi un impact sur les riverains. À l'époque, **Mme A. Meylan** avait confirmé qu'un changement était possible à condition d'être validé par le Conseil municipal.

**Mme A. Meylan** propose à **Mme C. Schaub** de déposer une motion qui sera soumise au vote du Conseil municipal.

**Mme C. Jeanneret** aimerait revenir sur la remarque de **Mme D. Krähenbühl** concernant le CERN. Le CERN est en train de nettoyer sa communication et prendra prochainement contact avec la population locale pour mettre en place des permanences afin d'échanger avec les habitants. La prochaine aura lieu le 19 novembre à Presinge (horaire à définir). Cette information devrait être diffusée via les boîtes aux lettres des habitants. **Mme C. Jeanneret** trouve primordial que les autorités soient aussi au clair avec le fait que le CERN met en avant les éléments qui lui sont favorables mais qui ne reflètent pas toujours toute la réalité. D'où l'importance d'écouter aussi les associations environnementales, notamment Noé 21. Le groupe Bien Vivre Ensemble trouve primordial que des séances ouvertes à la population soient organisées afin d'entendre ce que les associations environnementales ont pu constater, avec des études réalisées par des scientifiques. Un événement sera organisé le jeudi 5 février 2026 à Presinge, avec la nouvelle association presingeoise qui donnera des mises à jour et informations. Cela permettra de maintenir une sorte de veille et de montrer que les élus sont aussi intéressés par les conséquences, garde-fous ou autres. Car il est de leur ressort de se renseigner sur ce qu'il se passe sans se contenter d'un seul son de cloche.

**Mme S. Gnoni** annonce deux événements programmés le 1<sup>er</sup> novembre et qui pourraient intéresser les Conseillers municipaux : séminaire de formation et d'échanges sur le plan de mesures du Plan climat 2030 de 9h à 13h avec **M. Damien Gummy**, chef du secteur climat du DT, à l'Espace (la Jonction) ; atelier sur la démocratie participative de 14h à 18h30 à la Maison de l'Avenir (à proximité de la gare), qui sera suivi d'un apéritif. Elle partagera volontiers toutes les informations utiles avec les intéressés.

**M. J. Binder** clôt le procès-verbal à 20h56 et passe la parole au public.